

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALGORGE**

SEANCE DU 18 FEVRIER 2011

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille onze, et le 18 février à 18h00,

Le Conseil Municipal de VALGORGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BONIN,

En exercice: 11

Présents : 8

Votants : 8

Présents: Mr Bernard BONIN, Mmes Christelle MONTEREMAL, Claudie SEVEYRAC, Henrika LEIBBRAND, Elisabeth SEVEYRAC, Mrs André JOUVE, Luc PERRIER, Mmes Elsa LAMARCHE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE

Absents excusés: Mme Mireille DUVERNOIS, Mr Michel DEGUILHEN,

Secrétaire de séance : Christelle MONTEREMAL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 3 février 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

Date de la convocation
11 février 2011

ACQUISITION PARTS GROUPEMENT FORESTIER DE LA SERRE RANCEL

Monsieur le Maire indique que certains propriétaires de parts proposent de céder leurs parts pour l'€uro symbolique à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition pour l'€uro symbolique des parts du Groupement Forestier suivantes :
 - REYNAUD Martine, HILAIRE Chantal,
DE CESARE Danielle, SCIBERRAS Corinne,
BERNIS Muriel 31 parts
 - COUTAUD Viviane 211 parts
 - ROUSSEL Henri 1.33 parts
 - SEVEYRAC Marcelle 4 parts
- **Mandate** Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CREATION D'UN EMPLOI

D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, considérant l'augmentation de travail du secteur technique du fait de la création d'une chaufferie bois et du surcroît de travail au niveau assainissement, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- de créer à compter du 1er avril 2011 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

DELEGUE SYNDICAT DE VOIRIE

Monsieur Michel DEGUILHEN a fait part de son souhait de ne plus siéger au Syndicat Intercommunal de Voirie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur André JOUVE comme délégué au SIVTA, en remplacement de Monsieur Michel DEGUILHEN.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 septembre 1992, le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle n°516 section D à Monsieur AMIEL ; l'acte n'a jamais été signé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas donner suite à cette vente, et donc de ne pas céder cette parcelle à Monsieur AMIEL.

ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE FACULTATIVE MAÎTRISE DES DEPENSES D'ENERGIES ET DES ENERGIES RENOUVELABLES
--

Dans le prolongement de la délibération à prendre sur la modification des statuts du SDE07 en vue de l'instauration d'une compétence facultative « MDE-ENR », Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune de VALGORGE adhère à cette compétence, ce qui lui permettrait de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,40 centimes d'euros par habitant a été retenue pour 2011, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** l'adhésion à compter de l'exercice 2011, de la commune de VALGORGE à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.

TARIF 2011 DES LOCATIONS A L'ANNEE

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour les locations à l'année à compter du 1^{er} juillet 2011 :

LIEU – DIT	LOCATIONS A L'ANNEE	EUROS
Chastanet :	Etage Droite	471,00
	Etage Gauche	282,00
	Rez-de-chaussée gauche	410,00
	Rez-de-chaussée droite	471,00
Le Village :	Bas village	353,00
	Cour Perception	207,00
	Dessus Perception	308,00
	Cabinet médical	271,00
	Route de l'Estrade	
	Grand	233,00
	Studio gauche	124,00
Studio droite	116,00	

	Maison de Pays	
	Etage Droite	411,00
	Etage Gauche	203,00
	Boucherie	
	1er Etage	339,00
	2ème étage	348,00
	Local boucherie H.T.	550,00
	Logement dessus Poste	360,00
	Maison Martin	412,00
Le Village :	Ancienne Gendarmerie	
	Logements fond	325,00
	Local Beaume Drobie	170,00
Le Mazel :	Garages	48,00

TARIF 2011 AIRE NATURELLE DE CAMPING

Monsieur le Maire propose les tarifs de l'aire naturelle de camping de « Marette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Fixe les tarifs suivants à compter du 15 avril 2011 :**

Par jour :

Campeur	2,60 €
Enfant -10 ans	1,70 €
Animal domestique	1,70 €
Emplacement	2,50 €
Branchement Électrique	2,30 €
Véhicule	1,50 €
Camping Car	2,50 €
Douche Groupe (par personne)	2,60 €

Par mois à compter du 1er mai 2011 :

Garage mort	15,00 €
-------------	---------

TARIF 2011 MOBIL HOME

Monsieur le Maire propose les tarifs pour la location du Mobil Home.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Fixe les tarifs suivants à compter du 15 avril 2011 :**

Par jour :

La nuit	21,00 Euros
La semaine juillet août	116,00 Euros
La semaine hors saison	60,00 Euros
2 semaines Juillet-Août	151,00 Euros
2 semaines hors saison	85,00 Euros
Mois Juillet-Août	272,00 Euros
Mois hors saison	139,00 Euros

TARIF 2011 GITE D'ETAPE

Monsieur le Maire propose les tarifs pour la location du Gîte d'étape.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Fixe les tarifs suivants à compter du 15 avril 2011 :**

Nuitée Adulte	11,00 Euros
Nuitée Enfant - 10 ans	7,00 Euros
Location Journée	4400 Euros
Caution pour location journée	165,00 Euros
Ménage pour location journée	11€ de l'heure (forfait 3H00)

TARIF 2011 LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose les tarifs pour la location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Fixe le prix de location de la salle polyvalente à 60,00 € par jour à compter du 1er avril 2011 :**

TARIF 2011 - LOCATION TABLES ET BANCS

Monsieur le Maire propose de réviser le prix de location des tables et bancs appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Fixe la location d'une table avec deux bancs à 7,00 € à compter du 1^{er} avril 2011**

TARIF 2011 DIVERS DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser le tarifs des photocopies et fax et de fixer un tarif pour les relevés de propriété ainsi que les extraits cadastraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- De fixer le tarif des photocopies comme suit :

Format A4

- 0.20 euros jusqu'à la 20^{ème}
- 0.10 euros au delà
- 1,20 euros la copie couleur

Format A3

- 0.40 euros jusqu'à la 10^{ème}
- 0.20 euros au delà
- 1,40 euros la copie couleur

- De fixer le prix d'une **Télécopie**, envoi ou réception, à 1 euro par page.
- De fixer le prix de l'**Extrait Cadastral** à 3 euros l'extrait
- De fixer le prix du **Relevé de Propriété** à 2 euros le relevé

TARIF 2011 CONCESSIONS

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des concessions trentenaires du cimetière à compter du 1^{er} avril 2011.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide de maintenir le prix des concessions trentenaires comme suit :**

Concession simple	580,00 Euros
Concession double	1160,00 Euros

TARIF 2011 TENNIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de location du court de tennis pour l'année 2011 comme suit :

- 3,40 euros de l'heure et par personne
- Carte Mensuelle 17,20 euros par personne
- Carte Semestrielle 25,50 euros par personne
- Carte Annuelle 43,00 euros par personne
- Carte Annuelle Etudiant 34,00 euros par personne

Et moins de 18 ans

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte de maintenir les tarifs proposés avec application à compter du 1er mai 2011**

TARIFS 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT
--

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs concernant l'eau et l'assainissement sont inchangés depuis 2008. En regard des travaux et améliorations effectués sur ces réseaux, il propose au conseil municipal de réviser les tarifs d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide de supprimer le tarif dégressif ;**
- **Fixe les tarifs comme suit :**

- Tarification de l'eau :

Abonnement	95,15 Euros
Consommation (le m3)	0,91 Euros
Opération fermeture ou ouverture de vanne	22,00 Euros
Changement compteur	126,50 Euros
Fermeture de vanne avec dépose de compteur	55,00 Euros
Réouverture de vanne avec remise de compteur	55,00 Euros

- Tarification de l'assainissement :

Abonnement	105,45 Euros
Consommation (le m3)	0,95 Euros

TARIFS 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT « LA CHATAIGNERAIE »

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment « La Châtaigneraie », propriété de l'Association Béthanie, abrite 6 logements et fait l'objet d'une facturation pour un compteur unique. Il propose de fixer un tarif d'abonnement forfaitaire équivalent à l'abonnement des 6 logements.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte la proposition et ;**
- **Fixe les tarifs comme suit :**

- Tarification de l'eau :

Abonnement	570,90 Euros
Consommation (le m3)	0,91 Euros

-	Tarification de l'assainissement :	
Abonnement		632,70 Euros
Consommation (1e m3)		0,95 Euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.